

"Les élections professionnelles doivent apporter du sang neuf" (L'Union des officiers-Unsa)

"Les élections professionnelles doivent apporter du sang neuf dans le corps des officiers de police", déclare Laurent Massonneau, secrétaire général de l'Union des officiers-Unsa. Avec Sabine Filippini, secrétaire générale adjointe, il répond aux questions d'AEF info dans le cadre d'une série d'interviews réalisées en vue des élections professionnelles, qui se dérouleront du 30 novembre au 6 décembre 2018 dans la police nationale (lire notre dossier). L'organisation, qui ne siège pas à la commission administrative paritaire nationale sortante, espère y faire son entrée. Laurent Massonneau et Sabine Filippini prônent en particulier une "révision des missions au sein de la police nationale", la réécriture du protocole d'avril 2016 sur les carrières des policiers, et l'affirmation du rôle d'expertise des officiers.



AEF info : L'Union des officiers-Unsa est issue du rapprochement, annoncé en novembre 2017 (lire sur AEF info), entre l'Union des officiers, jusqu'alors affiliée à Force ouvrière, et l'Unsa officiers, créée pour les élections professionnelles de 2014. Quelle est la philosophie de ce syndicat ?

Laurent Massonneau : Notre ligne syndicale est inchangée depuis la création de l'Union des officiers en 2012 : il ne s'agit pas d'avoir une vision verticale du corps des officiers de police – qui prônerait l'accès de tous au corps des commissaires – ni une vision uniquement horizontale – centrée sur les revendications catégorielles. Nous avons une ambition transversale et pensons que l'évolution du corps de commandement ne passera que par le dialogue avec les gardiens de la paix et les commissaires de police.

En particulier, nous estimons qu'une révision des missions au sein de la police nationale s'impose. Aujourd'hui, celles des gardiens de la paix, des officiers et des commissaires ne sont définies que par défaut. Or, la réduction des effectifs d'officiers au cours des dernières années devrait entraîner une réflexion sur les métiers et sur l'articulation entre les corps.

Dès le départ, l'Union des officiers a par ailleurs pris le contre-pied des autres syndicats d'officiers quant à la revendication de fusion des corps de cadres. Nous pensons que la meilleure répartition des missions constitue une réponse, tout comme l'ouverture de perspectives de carrière pour les officiers de police au-delà du ministère de l'Intérieur. Ces derniers constituent un corps technique d'experts et de managers qui peuvent exercer leurs compétences dans d'autres structures.

Sabine Filippini : A l'Union des officiers-Unsa, nous pensons qu'il est important pour les officiers de la police nationale de se positionner comme un corps d'experts et de juristes effectuant des tâches les plus qualitatives possible. Les officiers de police ne sont plus les inspecteurs d'autrefois, et nombre d'entre eux sont spécialisés dans le renseignement, la cyber, la procédure pénale... Pour que cette spécialisation soit pleinement reconnue, nous demandons que la formation d'officier de police puisse être couplée avec l'obtention d'un master, en lien avec les universités, et que le corps de commandement soit rebaptisé "corps d'expertise et de commandement".

AEF info : Quelles sont les problématiques les plus urgentes pour le corps des officiers de police ?

Laurent Massonneau : La première concerne l'avancement. Plus de la moitié des capitaines de police ont plus de 40 ans. Tous n'accéderont pas au grade de commandant, mais rien n'a été prévu pour eux. Or, je le rappelle, l'accord PPCR prévoit un déroulement de carrière sur deux grades minimums. Il faudrait inscrire dans les dispositions statutaires une durée maximale avant la promotion automatique au grade de commandant. Avec la diminution des effectifs au sein du corps de commandement, il y a en outre une quasi-disparition des officiers de moins de 40 ans. Il faut organiser rapidement la reprise des recrutements. A priori, nous avons été entendus par la DGPN sur ce point.

Il faut par ailleurs donner de la fluidité et de la mobilité au corps. Il faut que des parcours soient élaborés pour permettre un bon déroulement de carrière dès la sortie d'école, et en prenant en compte les capacités techniques des officiers.

Sabine Filippini : Il faudra par ailleurs réécrire en 2019 le protocole d'avril 2016 sur les carrières des policiers (lire sur AEF info). Il a été signé à la va-vite, et n'a pas donné de perspectives aux officiers de police, comme l'avait fait le protocole "corps et carrières" de 2004. Il a plusieurs effets collatéraux : outre les capitaines, qui sont les victimes sacrificielles de cet accord, il n'a pas permis de relancer l'ascenseur social, que ce soit pour le corps de commandement ou pour le corps d'encadrement et d'application. Il s'est contenté d'être un empilement de mesures indiciaires, certes positives, mais sans réelle ambition réformatrice. D'autre part, je m'étonne que les syndicats d'officiers majoritaires aient signé un accord prévoyant la création d'un grade dont ni le nom ni le galonnage n'étaient connus. On voit aujourd'hui le résultat...

De manière plus globale, il y a aujourd'hui dans le corps un sentiment de ras-le-bol général. Les officiers de police ont l'impression de ne pas avoir évolué depuis le protocole de 2004. Malgré le passage à un régime de cadres, ce statut n'est pas tout à fait assis encore aujourd'hui pour les officiers. Aujourd'hui, ces derniers ont besoin d'un projet à plus long terme.

AEF info : Qu'attendez-vous de ces élections ?

Laurent Massonneau : Elles doivent apporter du sang neuf dans le corps des officiers de police : il y a aujourd'hui deux organisations représentatives qui ronronnent. Ces deux syndicats ont des prises de position qui rendent parfois compliqué le dialogue avec l'administration. Par ailleurs, nous constatons qu'il n'y a pas de diffusion préalable des postes à avancement. Idem pour les mutations : il y a finalement très peu de sélection réellement sur le profil, et tout cela repose sur l'appartenance syndicale. Cela doit changer, et nous aurions le même discours demain si nous devenions majoritaires.

Pour ces élections, entrer à la commission administrative paritaire nous paraît tout à fait réalisable. Le vote électronique est une nouveauté, mais il a plutôt tendance à réussir aux organisations minoritaires.

AEF info : Pour ce qui concerne la police et le ministère de l'Intérieur, quelles sont les évolutions que vous préconisez ?

Sabine Filippini : En premier lieu, il faut une simplification drastique de la procédure pénale. Celle-ci a jusqu'à présent été freinée par une suspicion de mauvaise foi à l'égard des policiers. Aujourd'hui, il faut dépasser cela et aller, par exemple, vers une oralisation de certains actes et vers la dématérialisation. Face à la pénurie d'agents au sein de la filière judiciaire, il y a urgence.

La police de sécurité du quotidien doit par ailleurs être une réalité, et non un concept éloigné de ce dont la police a besoin, à savoir un cadre d'intervention sécurisé pour les personnels, d'un point de vue physique comme juridique. Il y a un travail à mener également sur l'immobilier et les équipements. Nous attendons des mesures concrètes. Je pense par exemple à la procédure de saisie-attribution de véhicules, pour laquelle le circuit administratif est aujourd'hui si long qu'il est décourageant.

Laurent Massonneau : Il faut que la police nationale puisse être plus proactive que dans la réaction, comme cela a été le cas pour l'achat d'armes et d'équipements après les attentats de 2015. Cela était évidemment nécessaire, mais nous ne pouvons pas être éternellement victimes de l'actualité. La programmation, la vision politique à long terme et l'élaboration de stratégies à cinq ou dix ans valent mieux que les décisions à l'emporte-pièce. Cela vaut également pour la succession de réformes que connaît la police depuis plusieurs années.